



**ÉDITORIAL**

## ***Pénétrante, rond-point route de Draguignan des sommes folles jetées par la fenêtre***

On n'arrête pas de nous dire qu'il n'y a "plus d'argent". Ce qui reste à démontrer quand on voit les rémunérations de certains grands patrons, le prix de l'immobilier sur la Côte et les yachts dans les ports de Cannes, d'Antibes et d'ailleurs...

Quoi qu'il en soit, du fait de la crise et surtout des "réformes" en cours, communes et départements manquent d'argent. Ils en manqueront de plus en plus à l'avenir.

Si l'on veut éviter des hausses d'impôts (ou des suppressions de services), il faut économiser sur tout ce qui n'est pas strictement nécessaire aux habitants.

"Grasse à Tous" s'est exprimé souvent dans ce sens. Mais le maire et sa majorité sont sourds.

Pire : le dernier conseil municipal a voté une série de **dépenses supplémentaires** qui vont peser sur le contribuable grassois et départemental.

Elles sont d'autant plus insupportables qu'au-delà des discours, elles n'ont aucune utilité publique réelle.

"Clou" de ces dépenses : l'**achèvement de la pénétrante Cannes-Grasse** par une voie express qui va saccager St Antoine et St Jacques, bloquer les Marronniers et ne rien résoudre ni pour la circulation à Grasse (au



**Patrice CATTART**

Infirmier  
Responsable syndical  
Administrateur du Centre Hospitalier  
Conseiller Municipal de Grasse

contraire !), ni pour les Peymeinadois, ni pour les Tignétans.

**Coût 62 millions d'euros pour 2 km** (2 millions pour la seule ville de Grasse). 31 millions d'euros le km. Trois fois plus qu'un km de ligne T.G.V !

Ce n'est pas tout.

La "majorité municipale" a voté la construction d'un **nouveau rond-point** sur la route de Draguignan (à hauteur de l'ex terrain Fiat) : **410 000 €**

Une somme de toute évidence sous évaluée.

**Paul Euzière** et **Jessica Richez** ont démontré que c'est un autre coûteux non-sens.

Vous trouverez dans ce numéro de la lettre "Grasse à Tous" tous les éléments de réflexion sur ces deux projets ainsi que les propositions alternatives que nous faisons.

Pour vous informer nous ne disposons ni de l'argent de la Ville, ni des colonnes de "Nice Matin", nos moyens sont modestes.

Mais chacun peut aider à ce que l'information chemine en nous soutenant.

Vous pouvez compter sur nous. Nous comptons sur vous.



## **Pénétrante Cannes-Grasse**

**Paul EUZIÈRE:**

***62 millions d'€ pour une incommensurable ineptie***

Le premier dossier de la pénétrante Cannes - Grasse remonte à 1956. En 54 ans, il a connu de nombreuses modifications aussi bien dans sa conception que dans ses objectifs.../

# PÉNÉTRANTE CANNES-GRASSE : Paul EUZIÈRE "62 millions d'€ pour une incommensurable ineptie"

Son objet était de relier par une voie rapide les deux villes.

Puis, on a affirmé que ce serait une voie de transit permettant jusqu'à St Jacques puis jusqu'au tournant du Prado (Bd Charabot) de se raccorder – grâce à une "rampe hélicoïdale (!)" - à travers St François et les Ribes à la Route Napoléon.

Je suis intervenu, dès 1998, avec Jacques Tibéri, alors vice-président du Conseil Régional, pour faire abandonner cette section irréaliste.

Il s'est ensuite agi de terminer la pénétrante par un boulevard urbain intégré dans le site, en prise avec la voirie locale. Conception respectueuse de nos quartiers que nous avons réussi à faire prévaloir (en 2000) auprès de M. J.C. Gaysot alors ministre des Transports et de l'Équipement.

**Le nouveau projet du Département** ne répond à aucun de ces objectifs. Il est censé répondre aux besoins des automobilistes du secteur de Peymeinade mais il se termine à St Jacques, sans aucune autre suite prévue.

Ce qui ne résout aucun problème.

En 54 ans, Grasse s'est transformée.

**Saint Antoine, Saint Jacques, Château-Folie, Les Marronniers, Le Petit Paris** ne sont plus de petits hameaux ou lieux dits isolés du centre ville mais des quartiers urbanisés où vivent des milliers de nos concitoyens...

## Que nous propose-t-on avec cette convention financière entre la Ville et le Département ?

De décider de dépenser plus de 62 millions d'€ (dont 2 millions pour Grasse) pour réaliser une voie express qui relierait la sortie actuelle de la pénétrante (RD9) à la route Grasse – Draguignan (RD 2562) au niveau du stade Jean Girard à Saint Jacques.

62 millions d'€ pour 2 km. Ce qui signifie **31 millions d'€ pour 1 km** contre 6,8 millions d'€ au km pour la Pénétrante de la Siagne actuellement en construction !

Une somme folle.

## Pourquoi un tel coût ?

Parce que cette voie express passera pour l'essentiel au milieu de zones bâties et qu'il faudra des aménagements au coût faramineux, notamment **deux viaducs**, l'un aux **Loubonnières de 150 m** de long, l'autre à **Château-Folie de 210 m** de long. **Hauteurs : 19 m et 26,30 m !**

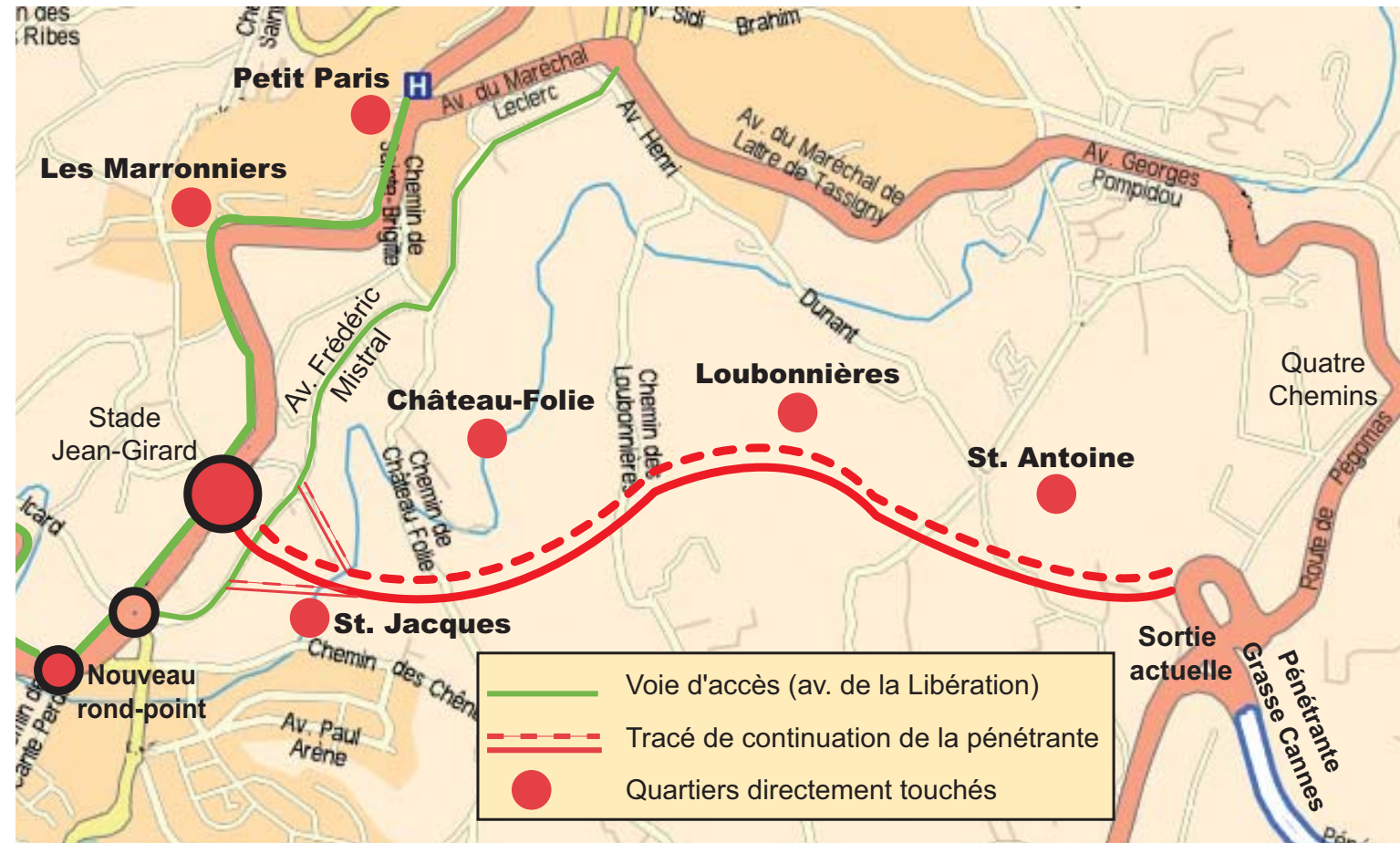
Entre le rond-point des Castors et le stade J. Girard, aucune connexion avec la voirie existante.

Une vitesse autorisée de 70 km/h.

Nous sommes bien en présence d'**une voie rapide qui saccagera** complètement Saint Antoine et Saint Jacques.

Imagine-t-on l'arrivée à Grasse à la sortie des Aspres avec, au cœur des collines et des paysages qui ont fait la renommée et le succès de ce coin de Provence, **la saignée d'une voie avec emprise à 4 voies et des viaducs à 3 voies ?**

Imagine-t-on les dégradations définitives, qu'impliquera pour nos



concitoyens vivant à St Antoine et St Jacques la construction de cette voie, de ses remblais, de ses piliers très élevés ?

Imagine-t-on **le bruit incessant et imparable** avec les accélérations des poids lourds et semi-remorques sur une pente à 7% ?

Qui oserait prétendre qu'il sera possible d'empêcher le bruit sur des viaducs passant au flanc de l'amphithéâtre que constituent les collines de St Antoine, Château-Folie et St Jacques ?

Quel bureau d'étude est venu voir sur place cette réalité et quand ?

Cette casse sans précédent de la qualité de la vie des secteurs traversés aura une autre conséquence inacceptable : **la chute vertigineuse de la valeur des biens de nos concitoyens.**

J'ai connaissance de deux expertises qui viennent d'être faites : la valeur des villas et des terrains, en cas de construction de la pénétrante, **chutera de 50 %.**

D'autant que telle qu'elle est conçue, cette nouvelle voie – qui n'a plus rien à voir avec l'Avant Projet Sommaire, un « boulevard urbain intégré » raccordé à la voirie des quartiers traversés que nous avons adopté à l'unanimité en 2002 – ne résoudra aucun des problèmes de circulation que nous connaissons à Grasse.

Même les défenseurs de cette aberration le reconnaissent. Le porte-parole de "l'Association des Trois Chemins" déclarait dans "Nice Matin" (5 /12/2009) : *"Bien sûr, cela reviendra à reporter le bouchon de Perdigon sur St Jacques. Mais je défends un quartier..."*

Je ne pense pas que "la défense" de St Jacques passe par le

saccage de St Antoine et de Château-Folie.

Dans le très détaillé "cahier des charges" pour l'étude préliminaire à "la section RD 9 – Les Marronniers" réalisé en 2000 à la demande du Préfet des A.M., on peut lire : *"Saint Jacques. Déjà un fonctionnement difficile – sortie des écoles, relief chahuté, trafic d'accès au centre ville, transit – la création d'un échange entre la pénétrante et la voirie structurante existante posera de sérieux problèmes à la fois pour le maintien d'un cadre de vie agréable au centre du quartier et pour l'organisation des différents trafics."*

**"Sérieux problèmes" de qualité de vie et de circulation pour St Jacques** qui, outre la pénétrante elle-même, sera coupé de l'accès au centre ville et aux Casernes par une suite de ronds points encombrés par la circulation de transit venant et retournant à Peymeinade, au Tignet et dans l'Est varois.

Que feront les conducteurs pour éviter ces embouteillages ?

Ils couperont directement au rond point de la Halte et reprendront les chemins des Chênes et des Chèvrefeuilles pour rentrer sur la pénétrante au rond point des Castors.

"Sérieux problèmes" donc pour St Jacques.

Mais aussi **"sérieux problèmes" pour les riverains de toute l'avenue de La Libération de St Jacques jusqu'au Petit Paris** qui verront défiler de façon continue voitures, camions et "convois exceptionnels" sur une voie qui n'est pas prévue à cet effet, qui ne peut être élargie et pour laquelle aucun financement n'est prévu.

**"Sérieux problèmes" aussi pour les habitants du quartier des Marronniers** qui devront céder la priorité au (mini) rond point (du Ribeirou) au flux descendant du centre ville.

J'ai adressé il y a un an un courrier sur ces questions essentielles au Conseiller Général de Grasse Nord, M. J. Viaud. Je n'ai reçu aucune réponse.

On va donc saccager St Antoine et une partie de St Jacques, l'autre étant paralysée par le trafic, perturber grandement la vie des habitants de La Libération, du Petit Paris et des Marronniers, dévaloriser les biens des propriétaires, rendre insupportable la vie de milliers de Grassois, à un coût démentiel sans résoudre aucun des problèmes de circulation des Grassois ni des Peymeinadois, ni des Tignetans.

## Alors, quelles solutions ?

Celle qui est la seule conforme à l'intérêt de tous nos quartiers comme des Peymeinadois et des Tignetans : **la création d'un raccordement entre la RD 2562 et la pénétrante de la Siagne** qui permettrait d'éviter que le flux de circulation venant de Peymeinade et du Tignet vienne transiter par Grasse.

Si on enlève à St Jacques et à St Anne toute cette circulation, alors il n'y a plus besoin de réaliser cette voie de transit à travers Grasse à 31 millions d'€ le km.

C'est la solution de sagesse que j'ai constamment défendue depuis plus de 10 ans.

C'est la solution que préconisent aussi bien Maxime Coulet, Conseiller Général du canton de St Vallier et maire de St Cézaire que Mme Françoise Brousteau, maire de Peymeinade.

C'est la solution que proposent de nombreuses associations de défense des quartiers et de l'environnement.

- **Construisons cette contournante à l'Ouest de Grasse !**
- **Réalisons enfin l'échangeur de la Paoute qui désengorgera les Quatre Chemins !**

- **Abandonnons ce projet destructeur de voies nouvelles en plein cœur de notre ville et ses financements démesurés !**

Dans la situation actuelle, le Département n'a-t-il pas d'autres priorités que de perdre 60 millions d'€ dans un tel projet ?

Notre ville est-elle si riche qu'elle peut gaspiller 2 millions d'€ ?

Paul Euzière

## Votes de la délibération au conseil municipal du 17/06/10 :

- **Pour** : Majorité municipale, élus PS, J.R. Vinciguerra
- **Abstention** : J. Faguer (Verts) qui s'est désolidarisée du groupe PS-Verts.
- **Contre** : l'ensemble des élus du groupe Grasse à Tous

POUR APPROFONDIR LE SUJET :  
<http://grasseatous.viabloga.com/>  
<http://contournementdegrasse.wordpress.com/>  
<http://pauleuziere.wordpress.com/>

## PAUL EUZIÈRE : "UN PROJET BÂCLÉ, COÛTEUX ET APPROXIMATIF"

**Ce projet de rond-point sur la route Départementale 2562 (Grasse - Draguignan) à l'emplacement où il est situé est un non sens absolu.**

### • Un non sens au plan de la circulation :

Il crée un nouveau point d'engorgement dans un secteur déjà très embouteillé où existent déjà sur la même voie, quelques dizaines de mètres plus haut, deux ronds points autour de la « Halte » St Jacques.

### • Un non sens au plan de la sécurité :

Les conducteurs provenant du secteur des chemins de Cantepedrix et des Campanettes qui arriveront au rond-point ne seront pas prioritaires sur le flux de voitures venant de Peymeinade.

Par contre, ils n'auront aucune visibilité pour s'y insérer.

De plus, ils devront y accéder par une voie dont la pente est de 12%.

### • Un non sens au plan financier :

**Une dépense évaluée à 410 000 €**, ce qui paraît peu au regard du coût habituel d'un rond-point.

La municipalité en retranche, avec une admirable précision, 89 716 (!) € qui proviendraient de l'éventuelle participation des propriétaires situés de part et d'autre de la voie sur une distance de 80m.

Resteraient à la charge de la Ville encore 320 000 € auxquels il faut ajouter l'acquisition (non chiffrée) des emprises foncières nécessaires.

Lorsque l'on connaît la densité du trafic quotidien sur cette route, on sait que de nombreux problèmes vont se poser pour la réalisation de ce rond-point.

Une grosse part de ces travaux devra être réalisée de nuit.

**Surcoût prévisible : + 30%.**

Ce projet ne prend en compte ni le coût des acquisitions foncières nécessaires, ni celui du surcoût des travaux.

L'évaluation financière est donc sous estimée et fausse.

En même temps, alors qu'il s'agit d'un aménagement sur une route départementale, aucune participation n'est demandée au Département. Ce qui est un comble.

**Comment peut-on engager aussi approximativement des sommes qui représentent dès le départ plus de deux fois le montant annuel des crédits prévus pour les travaux et l'entretien de toutes les écoles primaires de notre ville ?**

Ce nouveau rond-point ne répond finalement qu'à l'intérêt particulier du promoteur de l'ex terrain FIAT qui souhaite construire là une zone commerciale et des appartements.

Mais l'intérêt et la sécurité de nos concitoyens habitant le secteur ?

Mais l'intérêt du quartier St Jacques ?

Mais l'intérêt et la sécurité des milliers d'automobilistes et d'utilisateurs de la RD 2562 empruntant chaque jour cette route ?

Mais l'intérêt du contribuable ?

**Ce projet n'a pas été réfléchi.**

Si un rond-point est nécessaire dans ce secteur là, alors aménageons le carrefour déjà existant en amont au niveau de la "Halte".

**Ne rajoutons pas, par un manque évident de réflexion, sans y avoir associé les habitants du quartier et à la va vite, des encombrements aux encombrements et de l'insécurité à l'insécurité.**

## ME JESSICA RICHEL: "QUATRE OBSERVATIONS"

1) Les objectifs de la création de ce giratoire sont de deux ordres : sécuriser l'accès au chemin de Cantepedrix et diminuer la vitesse sur la route départementale.

**Le premier objectif, bien que louable, laisse perplexe :** la principale difficulté de circulation se situe davantage à l'intersection précédente, entre le chemin des Chênes et la route départementale (RD 2562)

- un projet de permis de construire sur le terrain ex Fiat pourrait avoir sa sortie sur le giratoire

**Concernant le second objectif, l'emploi des termes tels que "projet" et "pourrait" laissent percevoir l'absence de certitude de réalisation** de la construction sur le terrain ex Fiat. A quel stade en est la demande de permis de construire? Le permis a-t-il été accepté et prévoit-il la sortie sur le giratoire?

2) Le Code de l'Urbanisme prévoit que la participation des propriétaires riverains n'est due qu'à compter de la construction d'un bâtiment sur le terrain.

En d'autres termes, si les constructions envisagées sur le terrain ex Fiat n'aboutissaient pas, la participation de ce propriétaire ne serait plus exigible.



Avocate  
Conseillère Municipale de Grasse

**Il en résulterait que le coût de l'implantation du giratoire resterait à la charge de la commune.** Je pense donc opportun de conditionner la réalisation du giratoire à la construction du bâtiment sur le terrain ex Fiat.

3) La délibération, conformément à la loi, prévoit la participation des propriétaires des terrains libres qui souhaitent construire.

Une question essentielle s'impose : quels autres propriétaires entendent faire construire et seront en conséquence amenés à participer ? **Les seules recettes** que la commune peut escompter sont celles générées par le propriétaire du terrain ex Fiat pour un montant de 89 716 €.

**Quid de la prise en charge du solde du coût, soit : 410 000 € - 89 716 € = 320 284 € ? Il est pourtant prévu, dans les incidences budgétaires, des recettes de 410 000 €**

4) De plus, il reste en suspens le point des **emprises foncières** que doit acquérir la Ville pour réaliser le giratoire. **Elles auront un coût manifestement non prévu.**

Le groupe Grasse à Tous a voté contre cette délibération, dont le coût n'est pas neutre, et qui va au contraire engendrer une nouvelle dépense bien excessive. (...)